



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2024

La séance a débuté à 18 heures 30 sous la présidence de Monsieur Serge MALEN, Maire.

Monsieur le Maire fait l'appel des conseillers municipaux.

NOMS	Présents	Procuration à	Absents
MALEN Serge	P		
BONNEFOUX Chantal	P		
FISCHER Lionel	P		
CACELLI Alex	P		
RANC Sylvie	P		
LOUIS VASSAL Patrick	P		
DEL NISTA Xavier	P		
CRAPONNE Jean-Louis		LOUIS VASSAL Patrick	
SALUZZO Joëlle	P		
CUP Christine	P		
GARREL Régine	P		
COSTE Josiane	P		
ORLANDI Pascal			excusé
RABERT Guylaine		RANC Sylvie	
FILLIERE Thierry		COSTE Josiane	
TRICHARD Frédéric	P		
MORETTI Karine	P		
BOUIX Sandra			absente
GUINTRAND Tamara	P		
BOLIMON Lionel	P		
COUSTON Rémy		PILLOT Marion	
ADAM Carole		BOLIMON Lionel	
PILLOT Marion	P		
DUCLERCQ Jean-Pierre		BONNEFOUX Chantal	
PENALVA Sylvain	P		
PLAZA PUTTI Mireille		FISCHER Lionel	
DUCRES Jacques		MALEN Serge	

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents à l'ouverture de la séance : 17

Procurations : 8

Quorum : 14

Madame Christine CUP est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des observations sur le procès-verbal de la séance précédente ? Le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2024 est adopté. Il y a une décision de prise, il s'agit de la régie de la restauration scolaire, des études surveillées, de la crèche et de la maison Lippi. Il y a eu un marché passé avec la SASU Egis conseil pour l'élaboration de 6 schémas directeurs immobiliers et énergétiques multi-enjeux, pour un coût de 20 640 €. Sachez que ce montant est financé à 60 % par la fédération nationale des collectivités concédantes et régies. Avez-vous des questions sur cette décision et ce marché ? Nous allons passer à la première délibération.

MOUVEMENT DE SEANCE : arrivée de Sandra BOUIX avant le vote de la délibération n°2024-09-62

Délibération n° 2024-09-62

ENVIRONNEMENT : CENTRE MULTI-FILIERES EXPLOITE PAR LA SOCIETE SUEZ RV MEDITERRANEE A ENTRAIGUES SUR LA SORGUE – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE

Monsieur le Maire : les candidatures présentées sont monsieur Fischer en délégué titulaire et monsieur Cacelli en délégué suppléant. Y a-t-il d'autres candidatures ? Le conseil peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au bulletin secret. Y a-t-il des personnes contre ?

Monsieur PENALVA : je voudrais savoir qui était sortant sur ce siège ?

Monsieur le Maire : il y avait monsieur Fischer et monsieur Bouisset.

Monsieur PENALVA : donc on ne change que le suppléant ?

Monsieur le Maire : oui.

Monsieur PENALVA : est-ce que l'on peut avoir un bilan depuis que vous y siégez ?

Monsieur FISCHER : aujourd'hui ce n'est pas du tout l'objet de la délibération. On prendra rendez-vous pour en discuter.

Monsieur PENALVA : j'attends que vous nous expliquiez ce qui s'est passé depuis 3-4 ans.

Monsieur FISCHER : on assure un suivi. Il n'y a pas que la commune. Il y a des représentants, des associations environnementales, d'autres communes. On suit l'évolution du site, concernant principalement les potentielles dégradations de l'environnement dues à ce site qui traite des déchets. On étudie les documents, chacun donne son avis, afin de voir si on est dans les clous par rapport aux directives de l'Etat.

Monsieur PENALVA : il n'y a pas de sujet particulier ?

Monsieur FISCHER : un rapport est émis chaque année. A chaque commission il y a un rapport.

Monsieur PENALVA : pourquoi vous nous le présentez pas ?

Monsieur FISCHER : il est consultable.

Monsieur PENALVA : il pourrait y avoir un échange en conseil municipal.

Monsieur FISCHER : vous m'en faites la demande et je vous le fais parvenir.

Monsieur PENALVA : vous êtes dépositaire d'un mandat pour y aller, je pense que le minimum c'est d'en parler pour savoir ce qui s'y passe. Cela permettrait d'avoir un échange sur ce sujet avec l'ensemble du conseil municipal.

Monsieur FISCHER : on le mettra à l'ordre du jour la prochaine fois.

Monsieur PENALVA : comme l'on fait pour le Grand Avignon, présenter le rapport d'activité peut permettre un échange.

Monsieur FISCHER : si vous souhaitez que je présente un rapport d'activité, il faut que je le sache afin de pouvoir prendre les documents avec moi. Là on a un conseil municipal avec beaucoup de délibérations, ce n'est peut-être pas le moment. De toute façon ces documents sont consultables et accessibles par tous. Si vous voulez une leçon de ce que je fais, venez me rencontrer.

Monsieur PENALVA : on n'est pas d'élève à professeur, donc ce n'est pas une leçon. Par contre en tant que représentant de la commune, je pense que le conseil municipal a droit à un compte rendu de ce qui s'y passe, et aujourd'hui depuis 4 ans ce n'est pas le cas visiblement.

Monsieur FISCHER : on le mettra en place peut-être. Aujourd'hui nous avons un ordre du jour au conseil municipal, on va le respecter.

Monsieur PENALVA : J'émets un souhait pour les années qui restent.

Monsieur FISCHER : très bien, c'est entendu.

Monsieur CACELLI : monsieur Penalva, j'aimerais vous poser une question : « quelles nuisances vous avez avec la Sté Suez ? »

Monsieur PENALVA : les odeurs. Ce qui est un sujet ancien.

Monsieur CACELLI : je siège en tant que riverain deux fois par an dans une autre structure. La nuisance c'est les sangliers, les volatiles, j'ai perdu 80 % de ma récolte. J'ai le droit de donner l'ordre à des chasseurs de tirer par la Sté Suez, des tirs à vues. Sur les papiers on les embête pour qu'ils fassent des tournées. Sur les odeurs, on leur en parle. Sur l'eau il y a des mesures sans arrêt. Il y a un comité de suivi sur les espaces verts, sur les bords de la Sorgue avec l'habitat des oiseaux sauvages. J'ai les rapports, si cela peut vous rendre service. Mais croyez-moi que le plus impacté dans cette salle c'est moi.

Monsieur PENALVA : ce n'est pas le sujet de savoir qui est le plus impacté...

Monsieur CACELLI : et je suis vigilant.

Monsieur PENALVA : ce n'est pas un concours. Cela concerne tout le monde à des niveaux différents. Ce n'est pas le sujet ce soir de savoir qui est le plus impacté. Le sujet aujourd'hui, c'est : on y siège et cela mériterait qu'il y ait un échange sur ce qui s'y passe. Il y a des sujets, et pas les moindres, pourquoi est-ce que l'on ne nous en parle pas. Pourquoi ce soir, c'est vous qui nous en parlez ? Alors que l'on a un titulaire qui y siège depuis 4 ans.

Madame BONNEFOUX : il aurait été judicieux que vous nous en parliez à amont.

Monsieur PENALVA : pourquoi ne pas le faire de vous-même. Pourquoi attendre que ce soit l'opposition qui le propose.

Monsieur le Maire : à la prochaine commission nous ferons un rapport.

Monsieur PENALVA : c'est une proposition...

Monsieur le Maire : ce serait malvenu de notre part de ne pas faire un rapport si on nous le demande.

Monsieur BOLIMON : je vais m'associer à la demande. Pendant la campagne il y avait des demandes de citoyens ...

Madame PILLOT : je suis complètement d'accord avec la demande, mais je trouve entendable que ce ne soit pas évident de rajouter à l'ordre du jour cette demande. Il est effectivement bien de demander en amont et de le prévoir à une séance ultérieure. Ce sera lors d'une commission des affaires générales ?

Monsieur PENALVA : cela peut-être en conseil municipal, s'il s'agit d'un document public, il n'y a rien à cacher.

Madame PILLOT : non il n'y a rien à cacher, mais cela permet d'en débattre en profondeur lors d'une commission d'affaires générales ...

Monsieur le maire : il y a 2 séances par an.

Monsieur FISCHER : vous allez sur le site de la DREAL, commission de suivi de site d'Entraigues, vous aurez tous les renseignements que vous souhaitez avoir. Après si vous voulez des précisions, on pourra les évoquer, vous nous envoyez un mail. Si on veut que ce soit efficace il faut pouvoir le préparer...

Monsieur PENALVA : vous êtes adjoint à l'environnement, c'est à vous de le préparer.

Monsieur FISCHER : on est en conseil municipal. On n'est pas dans une séance de présentation de rapport d'activités. On n'en parle pas maintenant, et on passe à la suite. Monsieur le Maire, si vous pouvez passer à la suite.

Monsieur le Maire : je vais poser la question concernant le scrutin : est-ce quelqu'un est contre le fait de voter à main levée ? Non, donc nous allons voter à main levée pour le délégué titulaire Lionel Fischer et le délégué suppléant Alex Cacelli.

POUR	18
CONTRE	1
ABSTENTIONS	7

Contre : PENALVA

Abstentions : SALUZZO-COSTE-FILLIERE-BOLIMON-COUSTON-ADAM-PILLOT

Délibération n° 2024-09-63

AVIS SUR LE PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE DE VAUCLUSE

Monsieur FISCHER : ce plan d'action porté par l'Etat regroupe 95 objectifs répartis sur différents chapitres, thématiques transports et mobilité, activités économiques, bâtiment et urbanisme, biomasse et agriculture, et mobilisation des partenaires et des citoyens. A chaque fois il y a de grandes lignes directrices pour que des actions puissent être menées, soit en interco, par un syndicat, une commune. Le document étant joint à la délibération, je pense que tout le monde en a pris connaissance.

Monsieur PENALVA : j'ai une question sur la fiche d'action qui concerne la ZFE, qui doit entrer en vigueur en janvier 2025. Avez-vous des éléments là-dessus ?

Monsieur FISCHER : il y a des éléments qui sont récents. L'obligation qui est faite à toutes les agglomérations de plus de 50 000 personnes, l'Etat les oblige à mettre en place au 1^{er} janvier 2025. Le Grand Avignon n'est pas mauvais élève là-dessus, il y a travaillé. Cela a été un travail de longue haleine. Il y a eu des réunions, des consultations des communes avec des bureaux d'études, etc... Au final, il a été décidé que la ZFE serait mise en place sur l'intégralité des communes du Grand Avignon mais volontairement très peu restrictive puisqu'elle impactera uniquement les PL. Le Grand Avignon a fait le choix de ne pas le mettre en place pour les VL parce que la loi donnait la possibilité d'être très contraignante ou un

peu moins, donc ce sera uniquement les PL avec une vignette crit'air au niveau 5. C'est-à-dire sur les véhicules de plus de 18 ans, et de plus de 3,5 tonnes. Les transporteurs savent que cela est mis en place et qu'ils ont le temps de se retourner, et les inciter à renouveler leurs véhicules. En 2028, il y aura à nouveau des discussions afin de voir l'évolution de ces ZFE.

Monsieur le Maire : en 2025 et 2026 ce sera crit'air 5, en 2028 crit'air 4 puis en 2028 il y aura une redistribution afin de voir l'évolution et les effets.

Monsieur FISCHER : on va mettre en ligne, d'ici la fin de la semaine sur le site internet de la commune une information assez précise pour tout le monde.

Monsieur PENALVA : et pour la question du contrôle, est-ce que vous allez faire appel à la police municipale ?

Monsieur FISCHER : non. Et toutes les communes sont sur la même ligne.

Monsieur le Maire : toutes les communes étaient d'accord pour ne pas mettre les policiers municipaux.

Monsieur PENALVA : donc le contrôle ne sera pas effectif. Ce ne sera que pédagogique.

Monsieur FISCHER : oui c'est ça. Ce sera incitatif et pédagogique. Après, nous ne sommes pas à l'abri qu'il y ait des directives du Préfet pour faire respecter ces consignes. Nous, nous avons fait le choix de ne pas mobiliser les agents de la police municipale pour faire respecter cette ZFE.

POUR	26
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération n° 2024-09-64

CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC ET LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNALE

Pas d'observation.

POUR	26
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération n° 2024-09-65

ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOURABLES

Madame BONNEFOUX : nous n'avons plus de moyen de récupérer cette somme, voilà pourquoi nous vous proposons cette délibération ce soir.

Monsieur PENALVA : comment intervient le CCAS dans cette situation ?

Madame BONNEFOUX : dès lors que nous sommes au courant d'une situation, le CCAS prend souvent en charge en amont, quand la famille vient se faire connaître, et nous signale qu'elle est en difficulté. On lui octroie des prises en charge. Dans le règlement du CCAS il y a des sommes plafond pour lesquelles on ne peut pas aller au-delà, par an, par famille. On intervient sur les prises en charge de cantine, de centre de loisirs afin que les enfants aient un minimum de bien être au quotidien. Là, malheureusement il s'agit de sommes qui ont été engagées par la famille sans que l'on soit au courant. Donc une fois que c'est parti chez le trésorier, le CCAS ne peut plus intervenir.

POUR	25
CONTRE	/
ABSTENTION	1

PENALVA.

Délibération n° 2024-09-66

INSTAURATION DU PERMIS DE DEMOLIR SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Monsieur PENALVA : le permis de démolir permet de préserver certains éléments patrimoniaux, est-ce que vous avez listé ces éléments sur le village ?

Monsieur FISCHER : oui. Nous sommes en cours de modification du PLU, il est en projet d'en lister. Mais au-delà de ce qui sera listé, il sera très intéressant car il y aura besoin de l'avis de l'architecte conseil, et même ce qui ne sera pas répertorié sera soumis son avis.

Monsieur PENALVA : je renouvelle ma proposition de remettre sur le site internet et le magazine les caractéristiques des autorisations d'urbanisme.

Monsieur FISCHER : c'est noté. Il y aura également un rappel et un renvoi vers le site internet dans le volet urbanisme.

Monsieur BOLIMON : vous avez été amené à avoir des craintes sur certains bâtiments ?

Monsieur FISCHER : non, on l'avait évoqué en réunion de travail sur la modification du PLU.

Monsieur BOLIMON : c'est de l'anticipation ?

POUR	26
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération n° 2024-09-67

CONSOMMATION FONCIERE – BILAN A PRESENTER TOUS LES 3 ANS

Monsieur FISCHER : l'Etat nous a demandé de voir ce que l'on avait consommé sur les 10 précédentes années, on a vu que l'on avait consommé 10 hectares, la loi ZAN nous impose pour les 10 prochaines années de n'en consommer que la moitié. Ce qui ne fait pas beaucoup chez nous. C'est pour cela que l'on arrive à ce calcul de 4,8 hectares, donc 2 fois moins, soit 5 000 m² par an.

Monsieur BOLIMON : ce rapport lorsque vous l'avez reçu, avez-vous pu faire des commentaires dessus ?

Monsieur FISCHER : le rapport c'est nous qui l'avons établi par rapport à des documents du CEREMA etc... c'est un travail qui a été fait en interne avec le service urbanisme, au vu des permis de construire délivrés. Ce bilan est que l'on a consommé 9,8 hectares en 10 ans. La loi ZAN nous impose d'en consommer la moitié sur les 10 prochaines années.

Monsieur PENALVA : c'est un sujet complexe, et il faut prendre le temps d'expliquer les choses. D'abord sur la forme, sur ce rapport, puisque l'on en parle. Ces données sont issues de l'Etat, et en fait quand on va sur le site de l'Etat on a le diagnostic que vous nous présentez en tant que rapport. Ce qui me pose problème, c'est que vous reprenez, sans trop changer, le document que l'Etat met à disposition qui n'est pas un rapport de bilan mais un diagnostic.

Monsieur FISCHER : mais qui correspond à la réalité ...

Monsieur PENALVA : oui, justement j'y viens. Le problème c'est que vous nous parlez d'un constat moi j'aurai aimé dans ce rapport que l'on trouve une trajectoire, une perspective. Donc là visiblement elle est d'enlever 2 secteurs AU, mais ensuite quant est-il de la densification en zone urbaine ? Cela c'est la première remarque sur la forme. La deuxième c'est qu'aujourd'hui j'ai l'impression que l'on reprend les chiffres de l'Etat en se disant « très bien on va devoir subir cela ». Les calculs de l'Etat sur la loi ZAN sont un grand débat avec les maires actuellement parce qu'aujourd'hui il est question de savoir si dans la consommation on intègre la création d'une école qui est un équipement d'ordre général, dont on n'a pas le choix. Le jour où l'on va faire une école on ne peut pas dire je réfléchis, cela s'impose à nous, c'est une compétence obligatoire. Aujourd'hui reprendre le 50 % c'est la loi il y a même des caractéristiques de débat à avoir sur ce que l'on compte ou pas. Enfin sur le fond, problème de cohérence, quand on avait eu déjà ce débat en novembre 2023 et en décembre on avait fait l'étude de faisabilité à la colline du Puy et puis le contrat de mixité sociale, j'avais ...

Monsieur FISCHER : on n'a pas fait d'étude de faisabilité.

Monsieur PENALVA : sur la colline du Puy !

Monsieur FISCHER : non, nous avons signé une convention avec l'EPF qui nous donne la possibilité, si on décide de l'enclencher. On n'a rien enclenché du tout. Mais si on décide de l'enclencher, au terme d'une délibération, l'avantage c'est qu'ils savent faire et qu'ils en financent 50%. Mais à ce jour aucune étude n'a été lancée.

Monsieur PENALVA : comme le plan s'appelle étude de faisabilité, cela peut induire en erreur. Donc la remarque que je faisais, c'était là-dessus, pareil sur ce travail de l'EPF, ce secteur a été identifié, pareil avec le contrat de mixité sociale qui bénéficie d'un nombre de logements à construire qui est moindre parce que l'on a identifié un certain nombre de secteur dont la colline du puy. Aujourd'hui en retirant ce secteur-là, est-ce que cela ne va pas bouleverser toute l'économie que vous avez contractée. Donc la question est quelles sont les conséquences là-dessus ?

Monsieur FISCHER : mais justement, vous avez entièrement raison. L'Etat a une certaine incohérence sur les différents objectifs que l'on nous impose sur les différents domaines. Réduire de l'espace mais faire du logement social. Aujourd'hui c'est la loi. D'ailleurs lorsqu'il y avait la possibilité de faire une étude sur une zone qui était déjà en 2 AU depuis très longtemps, c'était du temps du POS. Entre temps la loi ZAN est apparue postérieurement.

Monsieur PENALVA : la loi ZAN est de 2021.

Monsieur FISCHER : le décret est arrivé postérieurement.

Monsieur PENALVA : il est arrivé avec la loi de 2023.

Monsieur FISCHER : oui

Monsieur PENALVA : pour revenir sur les conséquences, sur l'étude de faisabilité, c'est une vraie question, ce n'est pas un piège. Si l'opération n'aboutit pas, la mairie rembourse à hauteur de son engagement avec l'EPF. Donc aujourd'hui en sortant ce secteur de l'urbanisation, est-ce que l'on a des frais à payer ?

Monsieur FISCHER : ça n'a rien à voir avec l'étude. Vous parlez, je pense, s'il y a une préemption de l'EPF. Si dans les 5 ans un projet de logements sociaux n'aboutit pas, la mairie est obligée de se porter acquéreur du foncier qu'A porté l'EPF. Ça oui.

Monsieur PENALVA : il y a cela, mais attention sur l'article 11 du document sur l'étude de faisabilité EPF c'est-à-dire au regard du potentiel de construction, ils disent sur cette étude là si ça n'aboutit ? pas la mairie rembourse.

Monsieur FISCHER : aujourd'hui rien n'est lancé. On s'est donné avec la délibération la possibilité que l'EPF fasse une étude, mais à notre demande. Nous sommes les donneurs d'ordre. Nous n'avons rien lancé du tout.

Monsieur PENALVA : la convention que nous avons signée, ne vaut pas pour démarrage ...

Monsieur FISCHER : non.

Monsieur PENALVA : alors là il y a un truc qui ne va pas, parce que quand on en parle on nous dit : on étudie la faisabilité, ce n'est pas un projet monsieur Penalva, puis finalement c'est une étude. Alors c'est quoi ? Je n'arrive pas à comprendre.

Monsieur FISCHER : dans la délibération, on s'est donné la possibilité de faire cette étude, maintenant avec la loi ZAN qui a été promulgué récemment ...

Monsieur PENALVA : 2021

Monsieur FISCHER : le décret d'application est arrivé là. Elle aurait pu encore évoluer, on ne sait pas. Aujourd'hui on s'est donné la possibilité, mais dans la convention EPF ? il n'y avait pas que cela. Il y avait également la possibilité de faire de la veille foncière. Tout cela est clairement dit dans la délibération. On ne va pas lancer des études sachant que le constat qui a été fait est que l'on ne peut pas ouvrir les zones 2 AU.

Monsieur PENALVA : quand on en a parlé en novembre et décembre, presque on me disait que c'était farfelu de dire que l'on avait dépassé le seuil du ZAN en mettant ce terrain, et aujourd'hui vous faites marche arrière. J'ai le sentiment que ça tâtonne sur le sujet.

Monsieur FISCHER : on suit les consignes de l'Etat, c'est tout. Ceci dit, on va voir comment ça va évoluer, à un moment ou à un autre, ce sera intéressant de voir ...

Monsieur PENALVA : on n'a plus le temps d'attendre pour voir. Quand on voit que l'on est à moins 50% depuis 2021, ça a commencé déjà

Monsieur FISCHER : mais oui, bien sûr.

Monsieur PENALVA : attendre pour voir, je ne suis pas sûr que ce soit la bonne stratégie.

Monsieur FISCHER : pour l'avenir, à plus long terme. Au bout d'un moment les lignes vont bouger, vous le savez très bien. Il y a des discussions...

Monsieur PENALVA : par rapport à quoi ?

Monsieur FISCHER : par rapport à la loi ZAN... il y a beaucoup de choses qui évoluent.

Monsieur PENALVA : attention, vous le savez en plus, je ne sais pas pourquoi je le dis, mais quand même, 2030 c'est moins 50%, là jusqu'à 2030 on ne peut pas ouvrir la colline du Puy, tant mieux. A partir de 2030 - 2050 c'est 0%. Ça veut dire que ce que l'on ouvre on doit le rendre à la nature. Bon courage pour rendre 3 hectares si on consomme 3 hectares. Vous savez très bien que le produit un fois qu'on l'enlève maintenant, il ne reviendra plus sur la table. Pourquoi l'avoir fait il n'y a même pas 1 an ? C'est ça que je ne comprends pas.

Monsieur FISCHER : parce que la loi, il n'y avait pas les décrets...

Monsieur PENALVA : elle date de 2021.

Monsieur le Maire : sur la colline du Puy il n'y a ni étude ni ouverture de rien du tout. Il n'y a pas un centime d'étude qui a été dépense sur la colline du Puy. C'est clair et net, aucune étude n'a été faite.

Monsieur PENALVA : je vous renvoie à vos documents, parce que même sur le contrat de mixité sociale vous marquez le nombre de logements que vous pouvez faire là-bas, du coup comme on l'a contracté sur ce nombre-là, comment on peut faire ? Ce n'est pas une question polémique.

Monsieur le Maire : il n'y a rien eu de démarré, aucune étude de faite ...

Monsieur PENALVA : le contrat de mixité avec l'Etat c'est pour 2023 – 2025, on y est en plein dedans.

Monsieur le Maire : rien n'a été ouvert.

Monsieur CACELLI : on a identifié des zones possibles, mais si le propriétaire ne veut pas vendre, il ne développe rien ...

Monsieur PENALVA : et s'il vend, c'est l'inverse

Monsieur CACELLI : il y a un contingent, des garde fous ...

Monsieur PENALVA : moi je ne prendrais pas le risque. D'où l'intérêt d'exclure de l'urbanisation des secteurs potentiellement difficiles à absorber au niveau de l'urbanisation et financièrement comme la colline du Puy.

Monsieur BOLIMON : en tous les cas, ce sujet continue à nous questionner sur l'avenir de St Saturnin en matière d'urbanisme. Bien que les fenêtres de tir continuent de se fermer, il va bien falloir que l'on anticipe sur plusieurs scénaris en lien avec l'accroissement continu de la population. C'est une évidence. Ceci doit amener, je l'ai déjà dit, et je le redis, à devoir monter en hauteur les bâtiments.

Monsieur FISCHER : il est hors de question de dénaturer notre village, on s'y opposera. Vous étiez à la réunion de travail sur le PLU, je ne pense pas que les modifications en cours aillent dans ce sens-là, bien au contraire.

Monsieur BOLIMON : je suis d'accord et j'anticipe sur la pression qu'il va y avoir côté démographique et global.

Monsieur FISCHER : la pression démographique, nous avons un petit territoire ...

Monsieur BOLIMON : on reste une petite commune, et certes, on pourra se battre tant que l'on veut. Il faut tout de même anticiper tous les scénarios. Dire que ça ne va pas bouger, qu'on est les plus forts, qu'on sera toujours contre tout, je n'y crois pas.

Monsieur FISCHER : anticiper, c'est-à-dire travailler sur un PLU, où il y a du R+1 on met du R+2 et où il y a du R+2 on met du R+3 ?

Monsieur BOLIMON : anticipons cela, oui absolument. Regardons les configurations possibles.

Monsieur FISCHER : il n'y a pas besoin de 10 ans pour anticiper cela. Le jour où on sera obligé, où on aura des directives strictes pour densifier, etc... lorsque l'on ne pourra plus s'étendre par rapport à la loi ZAN, malheureusement, si des personnes veulent venir sur la commune, elles ne le pourront pas. Je ne veux pas modifier l'environnement des 5 000 habitants de St Saturnin.

Monsieur BOLIMON : l'environnement est déjà en train de bouger puisque la première chose que l'on constate c'est un découpage des terrains.

Monsieur FISCHER : oui, justement...

Monsieur BOLIMON : malgré tout ce que l'on veut, de toute façon l'environnement est en train de bouger, et bien malgré nous.

Monsieur FISCHER : je trouve que c'est bien suffisant.

Monsieur BOLIMON : on fait partie du Grand Avignon, en limite d'Avignon, et ça pousse.

Monsieur FISCHER : Oui, mais chez nous un peu moins qu'ailleurs, et je ferai tout pour que ça reste comme ça.

Monsieur BOLIMON : Après, c'est sûr, on peut se dire que ce sera le problème des autres dans 10 ou 20 ans.

Monsieur FISCHER : oui, moi je gère la commune, je ne gère pas l'agglo.

Monsieur le Maire : d'ici là les lois auront changé.

Monsieur PENALVA : par contre sur le fait de préserver le type d'habitat actuel, je suis d'accord là-dessus. Mais si vous ne voulez pas vous faire rattraper par la Préfecture, il ne faut pas afficher des terrains qu'après on enlève de l'urbanisation.

Monsieur FISCHER : comment ça afficher ?

Monsieur PENALVA : dans le contrat de mixité sociale vous affichez des terrains que l'on enlève aujourd'hui. Point de vigilance là-dessus.

Monsieur FISCHER : vous savez très bien, par la force des choses. Par contre dans le contrat de mixité il y a des terrains que l'on n'avait pas mis, et que l'on peut mettre et qui se développe justement, pas de notre initiative, mais d'une initiative privée.

Monsieur BONNEFOUX : le jour au monsieur le Préfet va nous dire : il faut faire du R+2 ou du R+3, tout St Saturnin que l'on est, on sera obligé.

Monsieur PENALVA : cela dépend du secteur.

Madame BONNEFOUX : oui, bien sûr.

Monsieur BOLIMON : donc on sera obligé. Nous sommes bien d'accord madame Bonnefoux ?

Monsieur FISCHER : mais forcément, un jour ou l'autre.

Monsieur BOLIMON : je ne dis pas de refaire un PLU, mais d'anticiper. D'avoir une perspective là-dessus. Tous les projets d'aujourd'hui doivent être vus à horizon de 10 ou 20 ans. Dans notre groupe c'était le sujet que l'on portait et je pense que c'est important. Là on va être à la fin des 6 ans bientôt et ce sera au prochain de faire ça, et ainsi de suite.

Monsieur FISCHER : faire quoi ? On fait ce qu'il faut, puisque l'on modifie le PLU. Pour faire une modification du PLU aujourd'hui on y a pensé quand, à votre avis ?

Monsieur BOLIMON : à la marge.

Monsieur PENALVA : vous ne changez pas le zonage.

Monsieur CACELLI : je pense que c'est un peu dans l'air du temps, le changement climatique, la fiscalité française qu'est-ce qui peut se passer en France ? Qui peut ou ralentir ou inciter à des ventes, des découpes, ou moins. On ne sait pas ce qui va se passer

Monsieur BOLIMON : on est d'accord.

Monsieur CACELLI : le niveau de l'économie. Le ras le bol fiscal qui émerge un petit peu. Il y a tout un tas de choses qui se greffent à tout cela et c'est très complexe.

POUR	22
CONTRE	/
ABSTENTIONS	4

SALUZZO-COSTE-FILLIERE-PENALVA.

Délibération n° 2024-09-68

SUBVENTION ALLOUEE A L'ADMR – EXERCICE 2024.

Monsieur BOLIMON : je vais intervenir en lien avec l'échange que nous avons eu monsieur le Maire en amont de la commission des associations. J'ai rédigé ce que j'avais envie de partager avec vous ce soir. Lors du dernier conseil nous avons trouvé que la nouvelle approche concernant la gestion et relations aux associations, telle que présentée par

Page 13 sur 36

Frédéric, était très positive. L'occasion enfin de pouvoir aller dans le fond des sujets, de faire bouger les lignes dans le sens d'une vraie politique associative et de développer une approche constructive dans l'intérêt des citoyens, des associations et de la mairie. Nous soutenons la démarche.

Cela étant j'avoue, Monsieur Le Maire avoir été très rapidement remis face à des doutes sur les intentions réelles lorsque j'ai entendu vos justifications pour cette délibération et les 2 suivantes, lors de notre échange préalable. Elles ont d'ailleurs fait l'objet d'une vraie discussion au sein de notre groupe entre, au final, envie de voter « pour », pour certaines délibérations, et de voter « contre » pour d'autres. Et je vous avouerais que la difficulté vient moins des demandes des associations que nous ne pouvons que comprendre et soutenir, que de la manière dont vous les appréhendez côté majorité.

Je vous remercie d'avoir accepté ma demande de dissocier chacune des demandes, permettant de fournir une explication sur chaque vote.

Pour ce qui concerne celle-ci, qui, je le rappelle, est une première demande 2024, suite à une suspension de votre part, je ne reviendrai pas sur tout ce que j'ai déjà évoqué lors des conseils précédents et j'aurai l'occasion d'en reparler demain avec les personnes concernées suite à leur invitation à échanger.

Ce soir, notre position est claire : oui à un soutien sans faille de l'ADMR de St Saturnin (et j'ai bien dit à l'association locale de St Saturnin), tout simplement parce que c'est une façon indirecte d'agir au service de nos séniors là où la Mairie semble limitée dans l'action. Dès lors que l'aide sert bien à leur bénéfice direct. L'équipe dirigeante de l'association locale fait un travail remarquable et c'est un devoir que d'accompagner ces bénévoles engagés dans l'intérêt de nos habitants les plus âgés. Vous savez à quel point le sujet des séniors est un des sujets principaux que nous avons porté pendant la campagne. Nous avons la conviction que c'est à la mairie de piloter une véritable politique en la matière. Notre projet de création d'une résidence séniors ou encore la mise en place d'une navette municipale s'inscrivaient dans ce sens, avec l'idée de pouvoir embarquer tous les acteurs communaux dans le projet, dont l'ADMR Saint Saturnin. Sur un sujet aussi sérieux il est même logique de s'appuyer sur ces acteurs de proximité par délégation d'actions spécifiques. Peut-être même que la somme demandée ici est insuffisante et qu'il faudrait aller au-delà ? Je n'en sais rien.

L'occasion pour moi de rappeler que légalement, ce à quoi tout élu devrait veiller sans compromis ou influence, une subvention n'est pas un dû, surtout vu les sommes engagées. Une subvention doit s'adosser à un projet précis, avec des objectifs, en lien aussi avec les capacités financières de la commune. Pas juste parce que la cause est noble par principe ou pour d'autres raisons. D'où l'importance de recevoir des dossiers de demande sérieux et complets.

Maintenant nous sommes bien ennuyés ce soir par rapport à de la cohérence d'action côté mairie.

D'une part vous nous présentez une demande de subvention au même titre que n'importe quelle association, alors même que nous avons demandé à ce que celle-ci passe par le budget du CCAS. Et d'autre part, vous nous présentez la subvention ce soir alors même qu'une réunion est organisée demain matin avec l'association locale et surtout la Délégation Départementale de l'ADMR pour échanger sur le sujet et voir dans quel cadre le lien pourrait être renforcé avec le CCAS dans le cadre d'une vraie politique séniors.

Quelle sens donner à cette future réunion, si tout est déjà décidé avant et qu'on ne fait que reproduire par principe ?

Clairement rien ne nous empêcherait de voter ce soir « pour », à la condition d'avoir de votre part une lisibilité claire, autre que « vous comprenez, si on ne donne pas cette subvention, on va dire dans le village qu'on ne s'occupe pas des séniors ». Excusez-moi mais c'est plutôt avec ce type d'approche qu'au contraire nous affichons un manque de sérieux en la matière. Et qu'est-ce que c'est que cette logique de céder au qu'en dira-t-on ? Je suis d'autant plus surpris qu'il me semble que La Présidente de l'ADMR St Sat est plutôt en phase à notre

Page 14 sur 36

approche. Mais bon nous aurons l'occasion d'en reparler demain puisqu'elle m'a invité à la réunion.

Pour ce soir, par simple cohérence avec ce que nous défendons, et faute de garantie à cette heure-ci de votre part, nous nous abstenons avec une réserve de principe plutôt favorable !

La cohérence quand on est élu, c'est important !

Monsieur le Maire : déjà il faut faire attention aux « on dit ».

Monsieur BOLIMON : oui je sais.

Monsieur le Maire : tout ce que vous dites est vrai. La somme attribuée à l'ADMR était déjà inscrite au budget 2024. Compte tenu de l'importance de cette association pour les services apportés dans le cadre de l'aide à domicile, il nous paraît normal de continuer à la soutenir pour le bénéfice des St Saturninois. Il est vrai que lors de la dernière commission, par rapport aux projets qu'ils nous avaient donnés, on avait eu des doutes, c'est pour cela qu'on l'avait mis en suspens. On le fait aujourd'hui, parce que sinon cela va être reporté en décembre, ils ont besoin de cet argent pour continuer à rendre des services aux St Saturninois. Deuxièmement, on devait faire cette réunion avant cette délibération. Ils n'ont pas pu venir avant, c'est pour cela qu'on le fait un petit peu en retard.

Monsieur PENALVA : s'il y a une réflexion globale sur le sujet, je veux bien y être associé.

Monsieur BOLIMON : sur le sujet global des seniors, ou de l'ADMR ?

Madame BONNEFOUX : ou sur les associations ?

Monsieur PENALVA : pas pour l'ADMR, c'est entre vous.

Monsieur BOLIMON : non, ce n'est pas qu'entre nous. Cela concerne tout le monde.

Monsieur le Maire : c'est la commission des subventions qui est invitée, dont monsieur Bolimon fait partie.

Monsieur BOLIMON : demain il y a une réunion à laquelle je participe.

Madame BONNEFOUX : demain il s'agit d'un rendez-vous avec l'ADMR. Monsieur Bolimon sera présent à la demande de la présidente de l'ADMR. C'est avec plaisir que nous échangerons tous ensemble.

Monsieur BOLIMON : lors de la prochaine commission on pourra débriefer et avoir une discussion sur les sujets de fond. Parce qu'encore une fois c'est au-delà de la subvention. Je pense que j'ai été largement clair là-dessus.

Madame BONNEFOUX : mais comme vous le dites. Monsieur Trichard est en train de recevoir et d'analyser les dossiers, il va se faire un plaisir de tout analyser, et en commission des associations on aura des éléments concernant chaque demande et on pourra débattre des demandes de toutes les associations concernées.

Monsieur BOLIMON : ma demande est précise : qu'on sorte le sujet de l'ADMR des autres associations et que l'on en fasse un vrai sujet du CCAS ! C'est cela ma préconisation.

Madame BONNEFOUX : cela je l'ai bien entendu. Après moi, étant vice-présidente du CCAS, je me dis que si l'on doit passer les ADMR sur le CCAS, il faudra en contre partie orientée la subvention du CCAS.

Monsieur BOLIMON : je n'ai jamais dit le contraire. Je suis très content qu'il y ait cette réunion demain. Et j'assume de l'avoir provoquée.

Monsieur TRICHARD : pour rebondir sur ce que disait madame Bonnefoux, en terme de fonctionnement des associations, la mairie a souvent droit de regard sur ce qu'elles font de l'argent public. Ne vous inquiétez pas, ce n'est pas parce que l'on valide une délibération que l'on ne va pas surveiller ce que fait l'association. Sur cela je m'y suis engagé, donc il n'y a aucun souci.

Monsieur BOLIMON : ce sont des sujets concrets qui doivent être présentés.

POUR	22
CONTRE	/
ABSTENTIONS	4

BOLIMON-COUSTON-ADAM-PILLOT.

Délibération n° 2024-09-69

SUBVENTION COMPLEMENTAIRE ALLOUEE A L'ASSOCIATION USSS FOOTBALL – EXERCICE 2024.

Monsieur TRICHARD : au niveau du football, il y a environ 180 enfants. Monsieur le Président nous a fait part du nombre d'adhérents et que le budget alloué par la commune était insuffisant. C'est pourquoi nous votons ce complément.

Monsieur BOLIMON : je voudrais intervenir dans la continuité de la précédente intervention. Depuis le début de ce mandat nous sommes les premiers à penser que le club de football serait en droit de demander une enveloppe plus importante par comparaison de la réalité avec d'autres associations, et en lien avec la présentation de projet qu'ils auraient sous le coude. Il y a un nombre d'adhérents qui est conséquent. Ils n'ont absolument pas à rougir face à d'autres, et ça peut amener à la nécessité à engager de nouveaux projets. Cette décision de complément est peut-être liée à la reprise en main par monsieur Trichard, et c'est très bien. Est-ce que vous pouvez nous préciser quel est le projet qui est derrière, parce qu'on donne un ajout de subvention, donc pour financer quoi. Et, de la même façon que pour la précédente, on serait tenté de voter pour cette demande, mais, sérieusement, et comme vu précédemment comment ne pas peut penser aussi que cette délibération peut être liée à la suivante pour mieux faire avaler la pilule considérant que si on ne donne pas au

foot ou comme peut-être à l'ADMR aussi, tout le monde va dire qu'il n'y en a encore que pour le rugby. Comment ne pas s'interroger aussi sur le fait qu'il y a encore quelques mois vous étiez opposés à cette demande pour des questions de budget alors qu'il suffirait de voter un simple rééquilibrage entre les associations à budget constant et par solidarité communale qui est une valeur qui devrait dépasser la seule limite des terrains. Pourquoi avoir changé de position en cours d'année sans plus aucune logique budgétaire globale. Encore une fois pour marquer notre agacement sur la méthode, après discussion interne au groupe, nous avons décidé de nous abstenir avec une réserve plutôt favorable.

Monsieur le Maire : alors pourquoi on a augmenté la subvention du football, suite à un courrier du Président que je vous lis : suite à notre assemblée générale du 11 juin 2024 où vous nous avez fait l'honneur de votre présence, je reviens vers vous pour une demande de complément de subvention pour notre club de football à St Saturnin, qui contribuera grandement à améliorer le quotidien de nos joueurs et éducateurs par des équipements supplémentaires, ballons, maillots et matériel d'exercice. Je reste à votre disposition pour toute information, etc... voilà pourquoi nous l'avons augmenté, ce n'est pas pour faire passer la pilule, c'est parce qu'il s'agit d'une demande du club. Les principales subventions des clubs sportifs varient entre 22 et 25 % de leur budget. Tout est à peu près équilibré par rapport à leur budget.

Madame PILLOT : en terme de pourcentage, est-ce le même raisonnement pour le club de rugby ?

Monsieur le Maire : oui.

Madame PILLOT : c'est-à-dire, quel est le budget comparativement ?

Monsieur le Maire : le budget du club de football est de 50 000 €, celui du club de rugby dépasse les 200 000 €.

Monsieur BOLIMON : il y a combien d'adhérents au club de rugby ?

Monsieur le Maire : environ 200 joueurs, entre l'école de rugby et les séniors.

Monsieur BOLIMON : à peu près la même proportion que le club de football ?

Monsieur le Maire : je crois qu'il y en a un peu plus au club de football. Je n'ai pas tous les chiffres.

Monsieur TRICHARD : il y a une différence entre le football et le rugby, c'est que l'équipe fanion qui voulait grimper ...

Monsieur le Maire : et malheureusement le football, ils sont descendus. On ne peut pas leur en tenir rigueur. Ils s'occupent beaucoup des enfants, mais ils sont dans la dernière division. J'espère qu'ils vont remonter, l'équipe sénior est un peu la vitrine du club.

Monsieur BOLIMON : dans tous les cas, ces interventions c'est aussi pour faire bouger les lignes et avoir une vraie politique des associations.

Monsieur TRICHARD : après Paris ne sait pas fait en 1 jour.

Monsieur BOLIMON : on est complètement d'accord. Je vous rappelle qu'il ne vous reste plus qu'un an et demi.

Madame PILLOT : je trouve la démarche tout à fait légitime. Lors des précédents conseils on était les premiers à dire : pourquoi le football n'aurait pas des subventions plus importantes. Je pense que les demandes avaient été là, c'est bien qu'il en est été tenu compte, et c'est toujours pareil une dynamique ne vient pas du jour au lendemain. Plus on donne à un club les moyens de créer cette dynamique, et plus effectivement elle se produit. Comparativement lorsque l'on regarde la subvention du rugby, qui est de 40 000 € versus le football on est à 12 000 € pour un même nombre d'adhérents, la question que l'on se pose c'est d'être simplement objectif.

Monsieur le Maire : il y a beaucoup plus de frais au rugby qu'au football.

Monsieur BOLIMON : sur ce point, monsieur Trichard, c'est la politique des associations dont vous prenez la responsabilité. Cela ne se construit pas, à mon sens, que sur de la demande entrante. A un moment cela doit aussi se travailler avec les associations. J'ai cru comprendre c'est le sens que vous prenez. Il faut maintenant l'activer.

Monsieur TRICHARD : 60 assemblées générales. Il y a l'aspect financier mais aussi l'aspect besoin, au niveau de la mise à disposition de la Pastourelle, de l'Oustau, de la salle Bayard. Je rebondis un petit peu sur cette chose-là, c'est qu'en conseil municipal, la dernière fois j'ai annoncé que l'on était en train de faire les audits sur l'Oustau, et que l'audit n'était pas terminé.

Monsieur le Maire : comme je l'ai dit l'autre jour à la journée des associations, il y a les subventions et tout ce qui se fait. Il y a environ 300 000 € d'entretien, de tout ce que l'on veut pour que les associations puissent vivre.

POUR	22
CONTRE	/
ABSTENTIONS	4

BOLIMON-COUSTON-ADAM-PILLOT

Délibération n° 2024-09-70

SUBVENTION COMPLEMENTAIRE ALLOUEE A L'ASSOCIATION ESSS RUGBY - EXERCICE 2024.

Monsieur TRICHARD : vous avez la convention. Vous avez l'article 4, c'est ce que l'on disait : la commune se réserve le droit de vérifier que l'argent qui a été attribué au rugby et à l'école de rugby soit bien utilisé. On le fera.

Monsieur BOLIMON : c'est la loi. La rappeler c'est bien, mais dans la convention, que j'ai relue pour la énième fois, puisque c'est toujours la même chaque année, je ne vois toujours pas le contenu du projet qui est lié à la subvention.

Monsieur TRICHARD : aujourd'hui on fait pour les enfants du football. Je vais régulièrement au stade. L'école de rugby est en pleine extension et je pense qu'il faut aussi les accompagner pour améliorer un peu le quotidien sur des chasubles, ce type de choses. Quand le samedi matin je vais voir les joueurs de rugby, je vois des chasubles vieillissantes. D'apporter en plus de ce que l'on fait aux séniors, pour l'école de rugby je pense que c'est positif.

Monsieur BOLIMON : cette augmentation de subvention est-ce qu'elle est liée au fait qu'ils ont une augmentation importante, ces derniers mois, du nombre d'adhérents, notamment les jeunes ?

Monsieur le Maire : elle n'est pas liée qu'à cela. Elle est liée au transport, aux déplacements. Les déplacements n'ont rien à voir entre le foot et le rugby. C'est 10 fois plus. Tous les 15 jours il y a une réception.

Monsieur BOLIMON : ce n'est pas pour les enfants ?

Monsieur le Maire : c'est pour tout le monde. Le samedi c'est pour les enfants, ils leurs offrent le gouter, le dimanche c'est pour les séniors. Le problème, c'est que la vitrine c'est les séniors. Je vous signale que le rugby, j'y ai été quelques années, c'est à peu près 10 000€ de frais dans les commerces de St Saturnin pour les réceptions. Je ne connais pas leur budget, mais pour les déplacements, ils font manger les joueurs, pour les enfants c'est pareil, il faut les déplacer. Il y a tout cela et ça coûte énormément d'argent.

Monsieur BOLIMON : moi je suis un peu gêné parce que lorsque l'on s'est vu, vous nous parliez d'une perte de subvention qu'ils avaient eu par ailleurs. Je n'ai pas compris ?

Monsieur le Maire : vous n'avez pas compris. C'est le seul club dont la subvention fluctue en fonction de ses résultats. Lorsqu'ils sont hauts, ils ont une subvention haute, lorsqu'ils descendent ils ont une subvention plus basse. Après pour les autres on ne leur demande pas de performance, au rugby, oui. Parce que c'est, peut-être un peu moins maintenant, mais il y a quelques années c'était la vitrine de St Saturnin. La notoriété de St Saturnin vient du rugby.

Monsieur BOLIMON : j'avais cru comprendre que c'était une autre subvention. Je suis un peu perdu ce soir, parce que dans les explications que vous nous avez données lorsqu'on s'est vu, j'ai cru comprendre que c'était une perte de subvention autre que la mairie. Cela n'a rien à voir avec une nécessité de compenser. Ce n'est pas du tout ça ?

Monsieur le Maire : je ne comprends pas votre raisonnement.

Madame PILLOT : c'est la fédération qui verse...

Monsieur le Maire : non.

Monsieur BOLIMON : non cela n'a rien à voir ?

Madame PILLOT : on ne connaît pas c'est pour cela que l'on pose les questions. On n'a rien contre vous. On pose des questions pour comprendre.

Monsieur le Maire : la fédération ne verse rien.

Monsieur CACELLI : le rugby est une fédération qui fonctionne énormément avec les clubs. C'est une fédération très gourmande. Et il n'y a pas trop de retour.

Monsieur BOLIMON : admettons que je n'ai rien compris, par rapport à cela. Il y a quelque chose qui me questionne par rapport au budget d'un club qui réussit en ce moment. Ce dont on peut s'en féliciter. Derrière, quel est le poids, le rôle de la fédération puisque c'est la vitrine du village, j'aimerais savoir pourquoi la fédération ne s'implique pas plus. J'ai cru comprendre, qu'il y avait aussi une histoire d'affiliation et de conventionnement avec la fédération, que ces choses-là n'étaient pas complètement calées. Ce qui pourrait peut-être amener des moyens supplémentaires ? Et puis quand on réussit et que l'on est une vitrine je pense que derrière il y a une notion de sponsoring, ce que j'ai entendu tout à l'heure. J'aimerais savoir qui sont les sponsors, et pourquoi les sponsors n'investissent pas plus d'argent auprès de ce club ? Pourquoi on se tourne toujours vers la mairie dès lors qu'il y a des besoins supplémentaires ? Et là je parle vraiment de l'équipe 1 puisqu'à priori le nombre d'adhérents n'a pas beaucoup évolué. Soient-ils ont mal anticipé leurs besoins, ça peut se comprendre. Je ne comprends pas pourquoi d'un coup il y a cette demande qui apparaît, qui je rappelle, rien que l'augmentation correspond à 65 % de ce qui va être donné à l'ADMR.

Monsieur le Maire : non, ce n'est pas 65 %

Monsieur BOLIMON : et bien si, 6 200 € d'augmentation quand on donne 9 500 € à l'ADMR.

Monsieur le Maire : l'augmentation c'est le même taux que le football, c'est-à-dire 20 % de la subvention. La fédération il y a quelque temps avait envoyé un courrier disant qu'ils allaient aider les petits clubs car ils avaient fait beaucoup de bénéfices durant la coupe du monde. Ils parlaient de 15 ou 18 millions de bénéfice, qu'ils allaient reverser aux petits clubs. Et manque de chance au lieu d'avoir ce bénéfice, ils ont eu 10 millions de déficit, ce qui fait qu'ils n'ont rien pu faire. Après, pourquoi il y a des augmentations, et bien, parce qu'ils sont montés en fédérale, c'est une division nationale, et qu'ils ont beaucoup de déplacements lointains par rapport aux autres années. Il faut homologuer les terrains, il y a un tas de choses qui fait qu'entre la fédérale 3 et la division régionale où ils étaient il y a de grosses différences. C'est comme les communes qui avaient moins de 5 000 habitants et qui passent d'un coup à plus de 5 000, cela engendre d'autres problèmes. Ensuite vous parlez des sponsors, mais il y en a et heureusement.

Monsieur BOLIMON : ils ne peuvent pas leur donner les 6 200 € ?

Monsieur le Maire : vous croyez qu'ils n'en donnent pas assez les sponsors !

Monsieur BOLIMON : je ne sais pas. Mais ils vont avoir encore plus de visibilité avec les résultats du club ? Est-ce qu'ils donnent une partie des besoins supplémentaires ?

Monsieur le Maire : entre les 40 000€ que l'on donne et les 200 000€ de budget, il faut trouver 160 000€ et ça ne tombe pas du ciel.

Monsieur BOLIMON : l'argent de la commune ne tombe pas non plus du ciel. A un moment, aussi il faut une responsabilité sur tout ce qui est financier. Si à chaque fois que l'on demande quelque chose, on dit « oui » ...

Monsieur le Maire : Après monsieur Bolimon, pour connaître les sponsors, il faut demander la liste.

Monsieur BOLIMON : vous devez l'avoir dans le dossier, elle doit vous être remise par le club. Je n'ai pas vu le dossier, mais j'imagine ...

Monsieur le Maire : la liste vous ne pouvez pas l'avoir maintenant parce que tous les sponsors n'ont pas donné, même pas ce soir, ni demain. Les sponsors il y en a toute l'année.

Monsieur BOLIMON : je ne la demande pas ce soir, Dans tous les cas, je pense qu'à un moment, et ce n'est pas que le rugby, il faut sortir des zones d'influence et avoir une vraie politique là-dessus. Ce n'est pas tout d'un coup un besoin qui sort du chapeau en plein milieu d'année ? Je pense que les finances de la commune ...

Monsieur le Maire : ce n'est pas en plein milieu de l'année.

Monsieur BOLIMON : mais si, on a déjà voté la subvention il y a quelques temps. Donc c'est bien en milieu d'année. C'est un complément !

Monsieur le Maire : ça n'impacte pas le budget de la commune.

Monsieur BOLIMON : ça n'impacte pas le budget de la commune ! Mais si, c'est une dépense supplémentaire.

Monsieur le Maire : non. C'est une dépense qui a été compensée par d'autres sommes qui n'ont pas été utilisées.

Monsieur BOLIMON : et sur quel plan ?

Monsieur le Maire : je ne l'ai pas en tête.

Madame PILLOT : oui, mais on peut très bien se dire que l'on aurait pu les utiliser autrement. Ça ne justifie pour autant le fait que ce soit attribué à l'école de rugby.

Monsieur le Maire : oui, mais c'est un choix. On peut aider l'ADMR, on peut aider le football, on peut aider le rugby, c'est un choix.

Madame PILLOT : c'est simplement la cohérence que l'on met en question. Encore une fois, nous n'avons rien contre le club de rugby.

Monsieur le Maire : vous pouvez me critiquer sur le choix. C'est le maire qui est responsable.

Monsieur BOLIMON : absolument.

Monsieur le Maire : merci de me le confirmer.

Monsieur BOLIMON : c'est la discussion que nous avons déjà eue, monsieur le Maire. Vous m'avez répondu : « de toute façon j'ai décidé et vous avez le droit d'être contre ». On vous donne un avis global. Vous savez je suis tout à fait conscient de l'attachement que vous avez pour le rugby. Moi aussi, le rugby c'est quelque chose auquel je suis attaché venant du sud-ouest. Je le dis en plaisantant, mais j'ai du sang basque, donc à un moment tout cela me parle un petit peu. Mais, ce n'est pas pour ça que je n'ai pas de prise de recul sur ces choses-là. Je sais que vous y êtes lié, je sais que le rugby c'est important pour St Saturnin, mais le propos à un moment qu'il va falloir accompagner auprès de l'ensemble des citoyens et y compris des adhérents du rugby c'est que les finances de la commune deviennent compliquées. Et que ça ne tombe pas du ciel juste parce que l'on fait une demande. Moi c'est cela qui me gêne dans l'approche. Au moment du vote, si on est les seuls encore à s'abstenir, et bien on sera les seuls.

Monsieur le Maire : on est quand même des gens responsables.

Monsieur BOLIMON : mais ce n'est pas le sujet

Monsieur le Maire : mais si c'est le sujet

Monsieur BOLIMON : vous êtes responsables. Vous avez stoppé plein de dépenses cette année et tout d'un coup on sort du chapeau 6 200 €. 65 % de la subvention que l'on va donner à l'ADMR pour les séniors qui est un sujet délicat, etc... Je pense que ce sont des vrais sujets et quand on prétend que l'on a une politique globale sur tout cela, c'est accompagner aussi les choses.

Monsieur le Maire : l'ADMR n'a pas demandé 15 ou 20 000 €, ils ont demandé 9 500 €.

Monsieur BOLIMON : peut-être que demain suite à la discussion que nous allons avoir, parce qu'il va y avoir une vraie politique séniors qui va se mettre en place, ils vont venir vous demander plus.

Madame PILLOT : en fait les associations ne savent pas forcément ce à quoi ont droit les autres ...

Monsieur le Maire : si elles savent, il y a une délibération qui est publiée sur le site de la commune.

Madame PILLOT : elles peuvent savoir, mais est-ce qu'elles font la démarche, pas forcément. Je pense qu'il y a des associations qui sont très raisonnables et qui demandent

Page 22 sur 36

uniquement ce dont elles ont besoin, et qui ne vont pas aller chercher à se comparer, et dire : en fait si eux ont plus on pourrait demander pareil.

Monsieur le Maire : mais justement que si, puisqu'ils ont toutes les subventions des autres associations. Tout le monde est au courant.

Madame PILLOT : j'ai deux questions subsidiaires pour mieux comprendre puisqu'il est inscrit dans la délibération : « considérant les frais plus importants supportés par le club, liés notamment à l'importance du nombre d'enfants, école de rugby », mais première question : qu'est-ce que vous entendez par école de rugby ?

Monsieur le Maire : l'école de rugby c'est les enfants de 3 ans jusqu'à moins 18 ou 16 ans.

Madame PILLOT : d'accord, donc il y a la même au niveau du football ? On peut appeler ça aussi une école de foot ? On est sur un nombre d'adhérents équivalent avec une école de foot aussi bien qu'une école de rugby. C'est juste pour comprendre. Je me suis dit, peut-être que « école de rugby » cela sous-entend d'autres activités qui sont liées au fait qu'il y ait ce besoin supplémentaire de subventions. Parce qu'effectivement comme dit monsieur Bolimon, 6 200 € en plus mais en plus de 33 800 € qui était déjà un montant de subvention conséquent.

Monsieur FISCHER : il faut quand même voir le budget global, plus de 200 000 € contre 50 000 €.

Monsieur le Maire : si on avait demandé 50 000 € est-ce que j'aurai donnés 50 000 €, mais on peut tout demander ...

Monsieur BOLIMON : et bien c'est une vrai question monsieur le Maire, avec ces arguments-là.

Monsieur le Maire : on peut tout demander.

Madame PILLOT : deuxième question : est-ce que les entraîneurs du club de rugby reçoivent une rémunération ?

Monsieur le Maire : il faut le leur demander.

Monsieur BOLIMON : vous le savez monsieur le Maire !

Monsieur le Maire : non je ne le sais pas.

Monsieur BOLIMON : vous ne le savez pas ?

Madame PILLOT : c'est une vraie question de ma part. je sais que tu côté football ils ne le sont pas.

Monsieur BOLIMON : vous le savez, s'ils sont rémunérés. Vous avez été président, monsieur le Maire !

Monsieur le Maire : moi à l'époque ...

Monsieur BOLIMON : parlez de votre époque, cela sera notre référence !

Monsieur le Maire : on ne peut pas comparer maintenant et 25 ans en arrière. Ce n'est pas comparable.

Madame PILLOT : en tout cas, la comparaison aujourd'hui peut se faire, et donc la question est intéressante puisqu'à un moment donné je sais que les entraîneurs du club de football ne sont pas rémunérés, sont totalement bénévoles ...

Monsieur le Maire : excusez-moi, je vous coupe, j'ai mon fils qui s'occupe de l'école de rugby, vous savez combien il touche ? Dites un chiffre.

Monsieur BOLIMON : vous voyez que vous savez des choses. Et bien, répondez-nous ?

Monsieur le Maire : je ne sais pas si les éducateurs touchent la même chose. Il est responsable de l'école de rugby, il touche 0 €.

Madame PILLOT : c'est juste des comparaisons. Je ne plaide pas pour une école ou l'autre. C'est simplement pour mieux comprendre et donner encore une fois de la cohérence. Vous parliez de l'école de rugby et du fait qu'il y avait beaucoup de déplacements mais au foot aussi, tous les week-ends.

Monsieur le Maire : cela n'a rien à voir.

Madame PILLOT : ils sont aussi sur des matchs avec les villages aux alentours.

Monsieur le Maire : cela n'a rien à voir. Le foot joue contre Velleron, Morières ...

Monsieur BOLIMON : vous parlez de l'équipe 1.

Madame PILLOT : il faut faire une comparaison avec tous les éléments.

Monsieur le Maire : l'école de rugby des moins de 15 ans sont allés jouer à La Ciotat. Le foot ne va pas jouer à La Ciotat. Ça c'est pour les petits. Après les grands n'en parlons pas. Ils ont de grands déplacements. Ensuite, tous les dimanches il y a des frais de réception. Au foot cela n'existe pas.

Madame PILLOT : s'il n'y a pas les moyens en face.

Monsieur le Maire : non. Les déplacements étant lointains, ils sont obligés de partir le matin, ce qui engendre des frais de restauration, ça n'a rien à voir le rugby et le foot.

Monsieur BOLIMON : si je peux faire ma conclusion, il est important de conclure après une discussion monsieur le Maire. Donc du coup tout le monde a compris que l'on aime le rugby, par contre, en tant qu'élu, je pense que l'on doit être tous responsables des finances et ce

Page 24 sur 36

n'est pas que pour le rugby, mais là c'est le rugby qui pointe son nez. Ce serait une autre structure, j'aurais le même discours, et à un moment on est obligé de se positionner. Donc nous on se positionne simplement ce soir parce que nous restons sur nos principes budgétaires, parce que l'on reste sur des engagements que nous avons pris vis-à-vis des citoyens en tant qu'élu responsable. Un vote contre qui nous a tenté. On va se contenter ce soir d'une abstention parce que l'on est à l'écoute de ce que vous nous racontez mais pour le coup avec une réserve défavorable, en lien avec les questions des finances de la commune.

Monsieur PENALVA : il y a quelques années, j'étais un peu seul à en parler ...

Monsieur BOLIMON : on peut voir tous les votes. C'est un sujet tellement sacralisé dans le village qu'à un moment tout est mélangé, et quand on dit quelque chose c'est contre le rugby, mais il n'y a rien contre le rugby.

Monsieur PENALVA : je voulais rebondir sur ce que disait monsieur Bolimon sur la convention, c'est le même modèle depuis 10 ans. Donc peut-être que pour un club qui est la vitrine du village on peut leur proposer mieux qu'un texte qui est le même chaque année, depuis 10 ans, et faire une vraie convention de partenariat avec la liste de tous les équipements mis à disposition, parce qu'il n'y a pas de secret. Toutes les dépenses comment elles sont fléchées, les frais de déplacements peuvent être fléchés à l'intérieur de cette convention de partenariat. Je pense que cela peut apaiser les tensions et les rumeurs publiques sur ce que fait le rugby avec cet argent, et c'est un outil qui privilégie une association historique du village. Moi je voterai pour.

Monsieur TRICHARD : juste pour rebondir, là-dessus. Il y a quand même des assemblées générales où est présenté le bilan moral, le bilan financier avec les dépenses. Je vous y invite.

Monsieur BOLIMON : ça c'est propre à la vie de l'association. Là on parle de la convention qui lie la mairie au rugby. Si on veut faire une vraie politique il faut que ce soit de vrais conventionnements avec des vrais enjeux. Qu'il y ait de la transparence à tous les niveaux. Sinon c'est faire une convention juste parce que la loi nous oblige à la faire, et je trouve ça dommage. La preuve vous avez fait récemment une convention avec la prévention routière, où il y a un peu plus de contenu.

Monsieur PENALVA : le rugby participe à la journée des associations, au marché de Noël, le marquer, ce n'est pas une contre vérité, cela se fait et ça permet de mettre en valeur ce qu'ils font aussi.

POUR	21
CONTRE	/
ABSTENTIONS	5

GUINTRAND-BOLIMON-COUSTON-ADAM-PILLOT.

Délibération n° 2024-09-71

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ALLOUEE A UN SPORTIF DE HAUT NIVEAU DE LA COMMUNE

Pas d'observation.

POUR	26
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération n° 2024-09-72

FOURNITURE ET LIVRAISON D'EQUIPEMENTS DE PRE-COLLECTE : CORBEILLES ET ABRIS-BACS POUR LA COLLECTE DES EMBALLAGES HORS FOYER – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE.

Monsieur FISCHER : la loi nous oblige à mettre dans l'espace public des poubelles de tri à double flux. On a décidé d'adhérer à ce groupement parce qu'il se trouve que la pré-sélection faite des modèles correspondait. En fait, on s'est penché sur la question parce que l'on connaissait l'obligation légale avant que le Grand Avignon y travaille dessus. Donc quand le Grand Avignon nous a dit on voudrait faire un groupement de commandes on a répondu que nous avions sélectionné. Et il se trouve que parmi leurs fournisseurs il y avait les mêmes et qu'il y avait des poubelles qui correspondaient à celles que nous avions sélectionné, et elles ont pu rejoindre le groupement de commandes pour bénéficier de meilleur tarif.

POUR	26
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération n° 2024-09-73

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTEME D'ARCHIVAGE ELECTRONIQUE

Pas d'observation.

POUR	26
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération n° 2024-09-74

RESSOURCES HUMAINES – AGENTS CONTRACTUELS : CREATION DE POSTES

Monsieur PENALVA : avec tous les postes créés on a embauché tous les St Saturninois. Je fais une remarque lorsque l'on va sur le site emploi public à St Saturnin on est sur un chargé de communication et chargé d'accueil à la bibliothèque, vous pouvez m'en dire un petit mot ?

Madame BONNEFOUX : c'est lié à deux agents, en conseil municipal on ne peut pas donner de noms. Il y a un agent qui a changé d'activité, son poste est vacant mais cet agent a pris un autre poste dans la commune, et il y a un départ en retraite. Donc le cumul de ces deux emplois qui étaient à temps non complet, vont se regrouper pour qu'il y ait un emploi à temps complet sur deux missions. Ce n'est pas un emploi supplémentaire. C'est lié à une personne qui part à la retraite et une qui a changé d'affectation dans la commune. La personne qui a changé d'affectation va remplacer une personne qui a quitté son poste et a souhaité aller travailler ailleurs.

Monsieur PENALVA : la mission de communication existait déjà ?

Madame BONNEFOUX : oui, mais pas sur un temps complet. Ce sont deux temps partiels.

Monsieur le Maire : chaque fois que quelqu'un s'arrête, même si c'est sur le même poste, on est obligé de recréer encore un poste. L'adjoint d'animation c'est pour la septième classe. Il y aura soit un agent social ou un auxiliaire, c'est pour la crèche, et l'adjoint technique c'est à l'entretien ou au service technique.

POUR	22
CONTRE	/
ABSTENTIONS	4

SALUZZO-COSTE-FILLIERE-PENALVA.

Délibération n° 2024-09-75

RESSOURCES HUMAINES – REGIME INDEMNITAIRE DE LA FILIERE POLICE MUNICIPALE : INDEMNITE SPECIALE DE FONCTION ET D’ENGAGEMENT

Pas d’observation.

POUR	26
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération n° 2024-09-76

RESSOURCES HUMAINES – INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHST) ET INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTIONS (IFCE)

Pas d’observation.

POUR	26
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération n° 2024-09-77

MODERNISATION DE L’ECLAIRAGE DU STADE DE RUGBY DU COMPLEXE SPORTIF RENE LAFFONT – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU GRAND AVIGNON DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE.

Monsieur PENALVA : du fait du passage en fédérale 3 et l’homologation nouvelle du stade est-ce que vous avez estimé combien cela va couter ?

Madame BONNEFOUX : tout a été quasiment réalisé, la principale dépense a été le remplacement de la main courante par un grillage, pour un montant d’environ 30 000 €. C’était la principale obligation. Après tout le reste ce sont des aménagements que l’on a pu faire en interne. Ils avaient besoin d’une salle où ils pouvaient avoir un branchement informatique avec un bureau. C’est un local existant que l’on a transformé, où on a fait une fenêtre et une porte vitrée pour donner de la luminosité, et les services techniques se sont employés à le remettre propre. L’autre obligation était d’avoir deux vestiaires, un vestiaire femme et un vestiaire homme pour les arbitres. Ils étaient existants, un des deux était occupé par du matériel de stockage que l’on a débarrassé. Il y avait un bungalow non utilisé, anciennement attribué aux baskets fumantes, qui a été réhabilité, dans lequel on a pu transvaser le stockage. Tout a été mis en état. Ils ont le premier match de championnat à domicile ce dimanche, il fallait que tout soit prêt.

Monsieur le Maire : on a reçu la conformité. Ils viendront faire une visite la semaine prochaine, mais pour dimanche c'est bon.

Monsieur PENALVA : et que l'on soit nombreux à les soutenir.

POUR	26
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération n° 2024-09-78

PARTICIPATION AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES.

Pas d'observation.

POUR	26
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération n° 2024-09-79

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES.

Monsieur PENALVA : je suis un peu gêné avec cette délibération. Je n'ai rien de personnel envers monsieur Ducrest qui est délégué au commerce, mais on a le sentiment depuis quelques mois que ce sujet est refilé d'élus en élus. C'était madame Saluzzo, ici présente, qui s'en occupait, après monsieur le Maire, puis madame Rabert et maintenant monsieur Ducrest. J'aurais aimé avoir votre avis sur la vision du commerce dans le village, on est menacé avec un sentiment de dévitalisation du cœur du village avec des services qui s'en vont, qui se réduisent. Donc aujourd'hui la priorité c'est d'abord mettre une indemnité avant d'avoir une vraie feuille de route, réelle et globale sur le sujet. Moi cela me gêne un peu et j'ai un sentiment de copinage avec cette délibération.

Madame BONNEFOUX : j'oserais vous dire que sur le mandat précédent monsieur Ducrest était adjoint et avait une délégation au commerce. C'est un sujet qui lui plait, qui lui tient à cœur, et il est souvent auprès des commerçants dans le village, il y fait ces courses, et lors de sa rencontre avec monsieur le Maire ça été un souhait de sa part de pouvoir s'occuper des commerçants.

Monsieur PENALVA : je ne veux pas polémiquer mais si faire ses courses dans le village permet d'être adjoint au commerce, on devrait tous être adjoints au commerce.

Madame BONNEFOUX : il n'est pas adjoint au commerce, il était dans le mandat précédent. Aujourd'hui il est délégué au commerce, et bien sûr le fait qu'il soit dans le village ne justifie pas mais il a un attachement particulier et sa demande a été faite auprès de monsieur le Maire dans ce sens.

Monsieur BOLIMON : Je m'interroge toujours lorsque je vois que madame Moretti n'est pas adjointe avec tout le travail qu'elle fait. Je m'interroge, c'est peut-être une question un peu directe, peut-être un choix personne ?

Monsieur le Maire : non, c'est une loi, pas un choix personnel.

Monsieur BOLIMON : une loi, c'est-à-dire ? C'est dans l'ordre de la liste ?

Monsieur le Maire : le poste vacant était tenu par monsieur André, qui était du sexe masculin. On est obligé de remplacer monsieur André par une personne de sexe masculin. Par contre, cela n'empêche pas madame Moretti de s'occuper à 100% des affaires scolaires.

Monsieur PENALVA : il y a aussi le levier de la parité.

Monsieur le Maire : non cela n'y est plus. Ça y est au départ, mais pas après.

Monsieur BOLIMON : il n'y a pas d'exception ...

Monsieur le Maire : malheureusement c'est la loi. Bien qu'elle n'ait pas le titre d'adjoint ça ne l'empêche pas d'être compétente dans la fonction.

Monsieur BOLIMON : c'est bien ce que je suis en train de dire, au vu justement de tout le travail qu'elle fait depuis plusieurs mois. Vous avez mis l'indemnité à la hauteur de celle des adjoints, et c'est déjà bien.

Madame COSTE : cela n'est absolument pas contre Jacques Ducrest, je tiens à ce que ce soit précisé.

Monsieur BOLIMON : s'abstenir monsieur le Maire, ce n'est pas voter contre.

POUR	18
CONTRE	/
ABSTENTIONS	8

SALUZZO-COSTE-FILLIERE-BOLIMON-COUSTON-ADAM-PILLOT-PENALVA.

Monsieur le Maire : les délibérations étant terminées, nous allons passer aux questions diverses.

Madame BONNEFOUX : comme j'ai la parole depuis un petit moment je vais la garder, et je vais rebondir sur la situation de la délégation des affaires scolaires. Monsieur Penalva, je m'adresse à vous, parce ce que c'est vous qui l'avez noté. Vous trouvez dommageable qu'il n'y ait plus d'adjoint aux affaires scolaires. Moi je trouve que vos propos sont un peu désobligeants envers notre collègue élue déléguée aux affaires scolaires. Je rebondis sur ce que disais monsieur Bolimon. Il y a maintenant presque deux ans que monsieur André a été hospitalisé, à l'époque il était adjoint. Depuis aucun manquement n'a été relevé de la part de quiconque, ni les enseignants, ni les familles, ni l'association des parents d'élèves. Je vais la citer, parce qu'elle est en face de moi. Elle gère depuis bientôt deux ans, Karine Moretti, toutes les réunions de conseil d'école, les rentrées scolaires, les fêtes de fin d'année, les fêtes de Noël organisées pour les enfants, les manifestations diverses, et les relations avec les enseignants, les animateurs du centre de loisirs Lippi, toutes les activités qu'ils organisent pour les diverses vacances, les séjours. Elle a organisé la dernière journée des enfants à la Pastourelle, cela a été un réel succès. Elle a géré lors de la rentrée scolaire l'ouverture de la 7^{ème} classe à la maternelle Cardéline, et elle a un investissement sans limite. Je pense vraiment que vos propos ne sont pas justifiés. Je tenais à le dire, parce que « ce soit dommageable de ne pas avoir un adjoint aux affaires scolaires », on a une déléguée aux affaires scolaires qui fait autant le travail, voir sinon plus. Aujourd'hui elle n'a pas le titre d'adjoint, on vient de vous expliquer pourquoi, mais le poste d'adjoint vacant devait être remplacé par un adjoint du même sexe donc forcément un homme par un homme. Je souhaitais aussi vous dire qu'il n'y a pas de hiérarchie entre les adjoints et les conseillers. Le titre d'adjoint confère simplement et en plus des fonctions d'officier d'état civil et de police judiciaire. Mais on peut totalement exercer des fonctions en étant simplement conseiller délégué. Après, ce qui me paraît dommageable moi, c'est le fait que vous relayez des informations importantes issues du conseil municipal dans une rubrique que vous dénommez « quesako ». Je ne trouve pas cela très correct, je trouve même ce terme un peu léger. Mais cela ne regarde que vous. Et une chose qui me paraît encore plus dommageable c'est que toutes ces informations soient relayées dans une rubrique sur une page nommée « potins ». Potins le synonyme c'est ragot ou cancan. Donc je déplore que le modérateur de cette page ne modère pas tous les propos, qu'il ne les modère que partiellement et qu'il modère ce qui l'arrange. La charte dit : « traitons tout le monde avec respect, il est normal d'avoir des débats constructifs mais il est essentiel de rester aimable ». Voilà, je voulais faire cette petite remarque, parce qu'il y a des sujets qui partent dans tous les sens et qui n'ont pas lieu d'être. Ce sera mes propos, cela n'engage que moi, mais je tenais à le dire ce soir, parce que je trouve que ma collègue ne mérite pas de parler de « dommageable » avec le travail qu'elle fournit.

Monsieur PENALVA : je peux vous répondre ?

Madame BONNEFOUX : mais je vous en prie. Je ne vous apporterai peut-être pas de réponse, mais je vous écoute.

Monsieur PENALVA : je n'ai rien contre madame Moretti. Elle fait un travail, vous l'avez dit, je m'associe à ce que vous avez dit. Ce que je regrette c'est qu'elle ne soit pas adjointe, ça ne veut pas dire qu'elle fait mal son travail en tant que conseillère déléguée, absolument

Page 31 sur 36

pas. Je pense que quand on est adjoint on fait partie d'un exécutif et que par définition on participe formellement à l'exécutif d'une collectivité et donc à la vision que l'on donne dans les politiques publiques des collectivités, et j'aurais souhaité avec le travail que vous faites que vous puissiez devenir adjointe, parce qu'il me semble aussi que la notion de parité est importante et qu'aujourd'hui si on se tient à une loi qui dit : remplacé par le même sexe, je trouve cela dommage. Parce que ce poste vous le méritez avec tout ce que vous faites.

Madame MORETTI : je vais vous répondre. Monsieur André ne serait pas décédé, il aurait gardé son poste d'adjoint, même s'il était absent, mais moi je ne veux pas de ce poste d'adjoint. Je suis déléguée, j'ai pris le relai, c'est un détail pour moi. Ça ne me fait pas plus briller d'être adjointe ou déléguée.

Monsieur PENALVA : pour répondre à madame Bonnefoux, il n'y avait pas de polémique sur ce sujet-là, si ce n'est que de dire que je pense que l'éducation est importante dans un village et qu'à ce titre, cette fonction-là, cette thématique-là est un poste d'adjoint. Je regrette que vous l'ayez pris comme cela, je n'ai pas d'interrogation sur les compétences de madame Moretti. Ensuite vous dites « quezako » pour valider les informations confidentielles

Madame BONNEFOUX : non, je n'ai pas dit confidentielles. J'ai dit importantes.

Monsieur PENALVA : importantes, qu'est-ce que vous entendez par importantes ?

Madame BONNEFOUX : tout ce qui se dit au sein du conseil municipal. Quesako, je trouve le terme un peu léger, pour reprendre toute la gestion d'une commune. Tout ce qui se dit pour gérer une commune. Dans un club sportif, on va se dire : le quesako, le joueur du mois Quesako pour la gestion d'une municipalité, je trouve le terme un peu léger.

Monsieur PENALVA : quesako, qu'est-ce que cela veut dire. Que se passe-t-il en conseil municipal. Justement, parce que l'information est importante et accessible au public, elle doit être partagée. Et malheureusement, je suis déçu de voir que la mairie ne parle pas des sujets qui sont débattus en conseil municipal. Vous avez refusé la retransmission vidéo, c'est un choix qui contraste avec le facebook live que vous faites avec le CCAS, mais cela est un autre sujet. Vous dites qu'il ne devrait pas être mis sur la place publique, mais j'imagine que si ...

Madame BONNEFOUX : non je ne dis pas qu'il ne doit pas être mis sur la place publique, je dis que c'est le terme quesako qui me paraît un peu léger ...

Monsieur PENALVA : je suis encore libre de mes propos et de mes choix ...

Madame BONNEFOUX : c'est ce que je vous ai dit. Cela n'engage que moi. Je trouve ce terme un peu léger pour relayer les informations importantes de la commune.

Monsieur PENALVA : je suis navré si cela vous gêne, mais c'est mon choix. Que la mairie prenne le relai sur une publication plus institutionnelle. A ce moment-là on pourra débattre.

Madame BOUIX : on ne parle pas d'une information dans le quesako, on parle du nom et d'un avis, parce que l'on a le droit et encore le libre arbitre de dire ce que l'on pense des

Page 32 sur 36

choses. Ce qui a été évoqué c'est l'avis personnel de madame Bonnefoux, par rapport à l'intitulé des articles qui donnent l'information sur ce qui se dit en conseil municipal et en fait c'est juste cela. On ne critique pas ce qui se dit dans les articles publiés, on critique juste ...

Madame BONNEFOUX : ce n'est pas une critique. C'est un constat.

Madame BOUIX : en fait c'est un avis personnel.

Madame BONNEFOUX : c'est mon avis.

Madame BOUIX : il ne faut pas dévier du coup cet avis personnel qui ne tient compte que de la relation entre le titre et l'information, en déviant cette information-là en disant ce sont les informations qui sont dedans qui sont critiquées, donc allez-y, donnez-vous les informations. Ce n'est pas ça l'idée. Il faut arrêter de détourner à chaque fois les propos qui sont donnés et les intentions, les avis des gens qui prennent la parole.

Monsieur PENALVA : sur le mot « quesako » cela me regarde, et j'assume complètement.

Madame BONNEFOUX : bien sûr.

Madame BOUIX : on n'a pas dit qu'il fallait changer de nom.

Monsieur PENALVA : ce que je veux dire, c'est que ce que vous dites, en tant que 1ère adjointe en conseil municipal, vous pouvez le dire personnellement ça a quand même une valeur institutionnelle. Je maintiens, je trouve cela très bien que l'on se dise ce qui se passe en conseil municipal quant à défaut il n'y a pas d'autre communication, et je suis très fier de le faire.

Madame BONNEFOUX : parfait.

Monsieur PENALVA : pour la page facebook, je vous laisse voir avec l'administratrice.

Madame CUP : j'ai été choquée également par cet article que vous avez publié. Outre le fait que, ça laisse entendre que vous n'avez pas compris ce que l'on a expliqué. Quand on a dit qu'il fallait remplacer un homme par un homme, vous avez posé la question, on vous a répondu. Vous revenez là-dessus et en même temps, vous induisez par les mots que vous choisissez, qui sont choisis intentionnellement, je vous fais confiance, vous induisez l'avis du public « il est dommageable que l'on n'ait pas d'adjoint » ...

Monsieur PENALVA : c'est mon avis madame. Par contre si vous voulez que l'on parle des commentaires que vous faites sur les commerçants qui n'auraient pas de sapins de Noël, on peut parler de vos commentaires sur facebook aussi.

Madame CUP : j'ai présenté mes excuses quand j'ai su ...

Monsieur PENALVA : mais bon, le mal est fait madame. Quand on donne 10€ par commerce, on ne peut pas trop dire ça là-dessus.

Madame CUP : j'ai présenté mes excuses à ce moment-là.

Monsieur PENALVA : que chacun balaie devant sa porte aussi.

Madame CUP : on m'a demandé de dégager cela revient au même. Et le sujet n'est pas ici.

Monsieur PENALVA : mais si vous parlez de facebook, madame.

Madame CUP : non, je parle de la manière, des termes choisis.

Monsieur PENALVA : ce sont les termes du conseil municipal. C'est l'ordre du jour du conseil municipal, il n'y a pas de sujet extraordinaire.

Madame CUP : ce n'est pas un sujet extraordinaire

Monsieur FISCHER : vous laissez entendre que le poste est vacant, que personne ne s'occupe des écoles.

Monsieur PENALVA : c'est ma position. Vous avez vos choix, j'ai les miens. Je ne vois pas ce qui ...

Monsieur FISCHER : à l'inverse de ce que vous venez d'expliquer, en encensant madame Moretti pour l'excellent travail qu'elle faisait ...

Monsieur PENALVA : je n'ai jamais dénigré le travail de madame Moretti.

Monsieur FISCHER : là on a le sentiment que le poste est vacant, qu'il n'y a personne, qu'il n'y a pas un élu qui gère. Madame Moretti n'a pas besoin de la qualification d'adjoint pour bien travailler.

Monsieur PENALVA : le travail est fait et je resalue, parce que visiblement cela n'a pas été compris. Je le redis.

Madame BOUIX : ce n'est pas écrit comme cela en fait.

Monsieur PENALVA : j'estime que ça aurait été mieux de l'avoir. C'est mon avis.

Madame CUP : mais ça c'est impossible. On vous l'a expliqué.

Monsieur PENALVA : à creuser ... je vous invite à creuser, madame.

Madame BOUIX : encore faut-il le vouloir, et du coup madame Moretti s'est exprimée.

Madame COSTE : il y avait 8 adjoints ...

Madame CUP : au conseil il a été voté 6...

Monsieur PENALVA : c'est votre décision à vous.

Madame BOUIX : quand on donne une information sur un avis c'est une chose, et quand on donne une information qui est interprétée comme on veut que ce soit interprétée, c'est aussi autre chose, mais c'est toute une nuance en fait entre l'avis que l'on a ...

Monsieur BOLIMON : c'est le problème de facebook et des interventions individuelles. Tout le monde a un avis sur tout.

Monsieur le Maire : de toute façon qu'il y ait 6 ou 8 adjoints, le problème était le même. Il fallait remplacer monsieur Claude André par un homme.

Monsieur PENALVA : on aurait pu en remettant 8 adjoints ...

Monsieur le Maire : on aurait pu rien du tout. La personne que l'on devait remplacer c'était monsieur André, que l'on soit 6 ou 8, donc il fallait le remplacer par un homme. Si on a choisi madame Moretti pour s'occuper des affaires scolaires, c'est parce que l'on a jugé qu'elle était la plus compétente du groupe pour reprendre ces affaires-là.

Madame BOUIX : et elle l'a prouvé, et le prouve encore.

Monsieur FISCHER : aujourd'hui madame Moretti fait le travail. En nommant un homme adjoint aux affaires scolaires, soit c'était un adjoint fantoche qui n'aurait rien fait parce que madame Moretti fait tout. Ça servait à quoi d'y mettre un adjoint au-dessus.

Monsieur PENALVA : je n'ai pas dit cela. Arrêtez de tourner en boucle là-dessus. J'aurais aimé vous entendre sur le premier sujet. Parlez nous d'Entraigues plutôt que de nous parlez de cela.

Monsieur FISCHER : lisez les comptes rendus de la DREAL ...

Madame PILLOT : en tout cas, bravo et encore merci madame Moretti. J'avais juste une question par rapport au délestage des poids lourds, cela devrait être effectif ...

Monsieur le Maire : on est en train d'installer les panneaux de signalisation. Ils sont déjà installés au rond-point de Jonquerettes, au rond-point de la minoterie Giraud, route de Pernes. L'installation est en cours. Tout devrait être fini à la fin du mois afin que ce soit opérationnel au 7 octobre.

Madame PILLOT : il y a eu un léger décalage par rapport à ce qui était prévu ?

Monsieur le Maire : le financement des panneaux a été pris en charge par le Grand Avignon, le passage en commission a pris du temps. Les 5 communes ont signé l'arrêté de circulation.

Monsieur FISCHER : l'arrêté entre en vigueur le 7 octobre.

Madame PILLOT : il y aura des contrôles ? comment cela va se passer ?

Monsieur le Maire : on ne va pas enlever la totalité des camions. On va enlever les camions de transit et de plus de 19 tonnes. La seule desserte que l'on va avoir c'est ceux qui arrivent du Nord et qui vont livrer Châteauneuf-de-Gadagne, parce que Châteauneuf-de-Gadagne est sur la RD6 et les camions sont obligés d'être en desserte.

Madame PILLOT : peut-être que cela vaudrait le coup de faire un article à ce sujet.

Monsieur le Maire : c'est prévu.

Madame BOUIX : sur facebook, l'information a été publiée au moment de la signature de l'arrêté avec tous les maires, et il y aura un article dans le prochain St Sat infos.

Monsieur FISCHER : pour répondre à votre question, l'enjeu sera de faire respecter cette interdiction. Au départ il y aura une période pédagogique, nous avons une réunion la semaine prochaine avec la police municipale, la gendarmerie et la brigade motorisée d'Avignon.

Monsieur le Maire : d'ici 1 à 2 mois, on fera un comptage pour voir le flux de camions que l'on a pu enlever. S'il n'y a pas d'autres questions, la séance est levée à 21 heures 30.

SIGNATURES

MONSIEUR LE MAIRE

SERGE MALEN

SECRETARE DE SEANCE

CHRISTINE CUP